

Les jeunes meurent de plus en plus au travail, et ce n'est pas un hasard

Le 07 Octobre 2025

<https://www.alternatives-economiques.fr/jeunes-meurent-de-plus-plus-travail-nest-un-hasard/00116488>

Le manque de formation à la prévention des risques est souvent invoqué dans les accidents mortels impliquant des jeunes, stagiaires ou apprentis. Mais ce n'est pas la seule explication.

Par [Marion Perrier](#)

Le 13 septembre, une marche blanche était organisée en mémoire de Matis, mort en travaillant, enseveli sous du goudron brûlant. Il avait 19 ans. Début juillet, un stagiaire de 16 ans est mort heurté par le godet d'un engin agricole sur une exploitation du Maine-et-Loire.

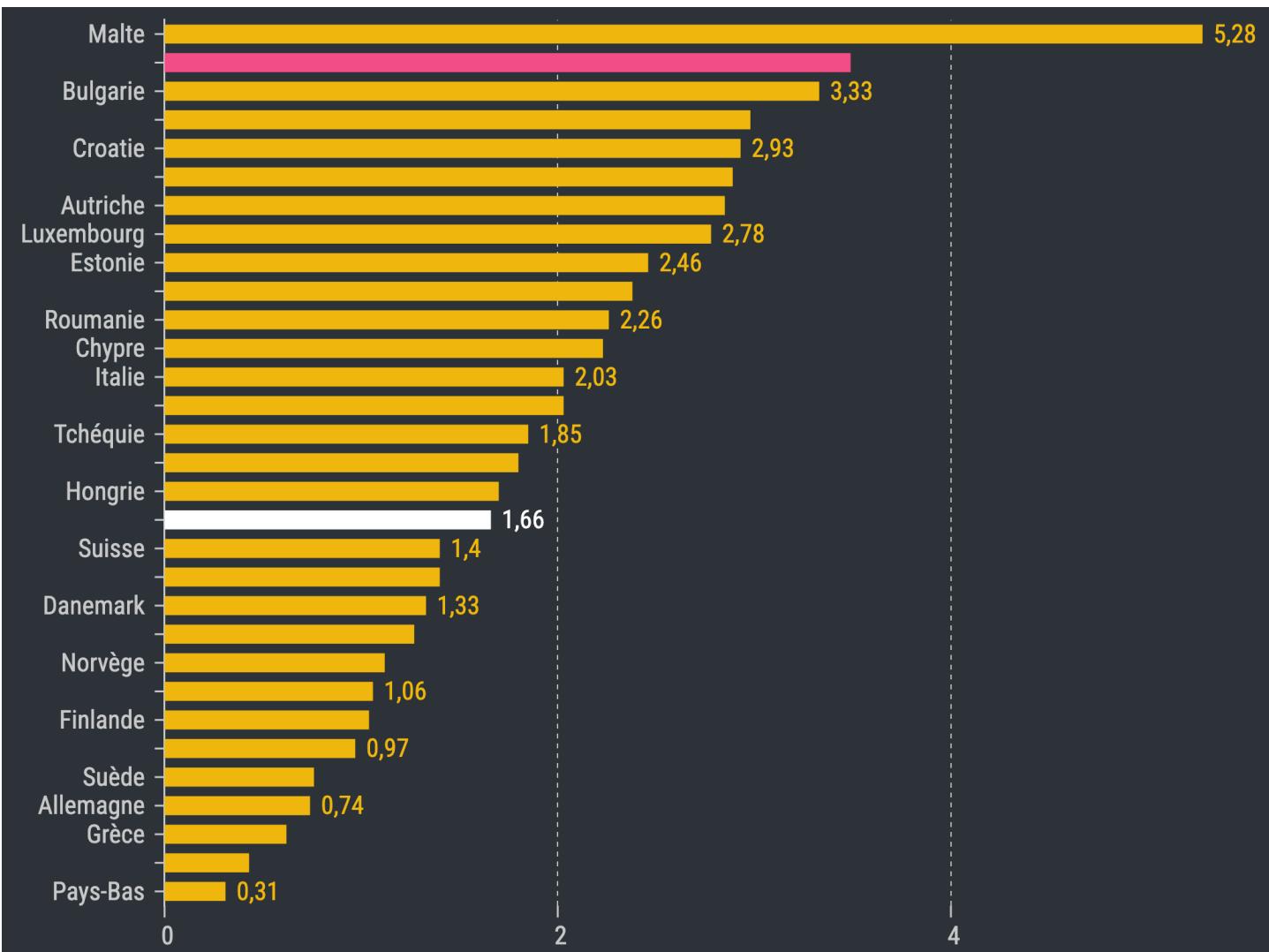
En juin, une jeune femme de 19 ans en stage dans une ferme corrézienne est décédée après avoir été percutée par un taureau tandis que dans la Manche, Axel, un stagiaire de 16 ans, était écrasé par une palette au cours d'un déchargement de marchandises.

En mai, Lucas, 17 ans, a reçu une poutre métallique sur le corps dans une usine. Il en est mort, quelques jours avant de passer son bac pro. Fin avril, Lorenzo, un apprenti maçon, est décédé à 15 ans, percuté par une pelleteuse sur un chantier.

Ces drames interrogent. Avec 3,49 accidents du travail mortels pour 100 000 travailleurs en 2022, tous âges confondus, la France figure parmi les plus mauvais élèves de l'Europe en la matière. [Par rapport à 2021](#), elle perd même deux places pour se retrouver à l'avant-dernière position, Malte fermant la marche.

Dans l'Hexagone, la fréquence des accidents du travail est 2,5 fois plus importante chez les jeunes. En 2023, 33 décès de salariés de moins de 25 ans ont été enregistrés par le régime général de la Sécurité sociale, qui fait état dans son rapport annuel de 28 morts en 2019 pour cette catégorie d'âge. Si les chiffres ne sont pas publiés avant cette période, le nombre de décès parmi les jeunes ne s'améliore pas depuis lors : 20 en 2020, année du Covid, mais 29 en 2021 et 36 en 2022.

Nombre de décès liés aux accidents de travail pour 100 000 employés en 2022 en Europe, tous sexes et âges confondus



Source : Eurostat

« Chaque accident a sa singularité », souligne Andy Silini, conseillère en prévention des risques professionnels à la Mutualité sociale agricole, rappelant la difficulté de tirer des conclusions générales à partir de quelques cas. Mais c'est souvent leur manque d'expérience et leur méconnaissance des risques qui sont d'abord évoqués pour tenter d'expliquer le lourd tribut des jeunes au bilan global des morts au travail.

Manque de formation et précarité

« Il n'y a pas assez d'heures dédiées à la sécurité dans la formation des jeunes », regrette Philippe Dauriac de la CGT Educ'action, rappelant que si cet enseignement existe néanmoins dans la voie professionnelle, il n'est pas prévu dans la voie générale.

Quand bien même ils seraient en capacité d'identifier les risques, les jeunes, qu'ils démarrent sur le marché du travail ou cherchent à valider un stage pour un diplôme, sont rarement en position d'imposer des mesures de protection.

« La précarité joue énormément dans l'exposition au risque et l'impossibilité de dire non ou de négocier sa façon de travailler », rappelle la sociologue Véronique Daubas-Letourneau.

« Il y a eu ces dernières années une mise au travail à marche forcée des jeunes, dénonce par ailleurs Philippe Dauriac, en citant l'accent mis sur l'apprentissage, la création des stages d'observation en seconde générale, la réforme de la formation professionnelle. Or il y a une contradiction entre l'objectif de productivité d'une entreprise et le temps qu'il faut consacrer à la formation des jeunes, dont l'encadrement est souvent défaillant. »

« *On accompagne peut-être un peu moins les jeunes dans leur entrée dans l'entreprise aujourd'hui qu'il y a quelques années* », remarque aussi Thiébault Clément, directeur technique à l'Organisme de prévention professionnelle du bâtiment et des travaux publics.

La réglementation a par ailleurs été assouplie en 2015 avec la suppression de la demande de dérogation préalable à l'affectation des jeunes à certains travaux dangereux et la hausse du temps de travail maximum des apprentis mineurs, décidée en 2018. En même temps, l'inspection du travail voyait ses moyens diminuer. Elle a perdu 16 % de ses effectifs entre 2015 et 2021 et compte aujourd'hui 1 845 agents de contrôle.

« *Le fait qu'on soit très peu nombreux, avec des postes non pourvus, n'est pas propice à la prévention des risques, notamment pour les jeunes* », observe Valérie Labatut, responsable syndicale CGT au ministère du Travail.

Des sanctions pas assez dissuasives

Beaucoup interrogent aussi l'efficacité des sanctions, visiblement peu dissuasives. Le bilan de campagne 2024 de l'inspection du travail montre que seule la moitié des employeurs contrôlés après la survenue d'un accident a mis en place des mesures concrètes de prévention. Même lorsque l'employeur est reconnu responsable d'un accident mortel, les peines semblent dérisoires aux familles.

« *Il y a mort d'homme quand même ! Or la justice est extrêmement laxiste* », estime Véronique Millot.

Membre du collectif Familles stop à la mort au travail, elle a perdu son fils de 25 ans, passé au travers du toit d'un hangar sur un chantier dépourvu de toute mesure de prévention. En appel, le patron a été condamné à trois ans de prison, dont un an ferme, une décision rare, et 10 000 euros d'amende.

Quelques mesures avaient été annoncées avant la chute du gouvernement Bayrou, comme l'interdiction de recruter des apprentis ou des stagiaires en cas de condamnation de l'employeur pour faute inexcusable ou homicide involontaire. La politique pénale en matière d'accident du travail grave et mortel devait également être renforcée.

« *Ce sont des annonces a minima, insuffisantes et qui ne sont pas assorties des moyens nécessaires* », balaie Valérie Labatut, pour qui il faudrait notamment rétablir la demande de dérogation supprimée en 2015 pour les travaux dangereux des mineurs et doubler les effectifs d'inspecteurs. L'amélioration de la formation apparaît comme une piste consensuelle.

« *Il faut renforcer la formation initiale des jeunes et la formation continue des actifs, notamment les maîtres de stage ou d'apprentissage* », suggère Andy Silini.

Pour la CGT Educ'action, il faudrait, outre la prévention des risques en situation de travail, aborder le droit du travail et les recours possibles dans la formation des élèves. Le syndicat plaide pour la création d'un droit de retrait pour les apprentis et stagiaires.

« *Ils devraient pouvoir appliquer ce droit de retrait tout en bénéficiant du maintien de leur gratification et sans que cela n'ait de conséquences sur leur parcours ou l'obtention de leur diplôme* », développe Philippe Dauriac.

Responsabilisation

Certains imaginent aussi responsabiliser les donneurs d'ordre.

« *On peut fixer des critères de sélection des candidats, dans les appels d'offres, s'appuyant sur des exigences en santé et sécurité sans déroger aux principes de mise en concurrence* », explique Thiébault Clément.

Les familles de victimes demandent aussi d'exclure des marchés publics les entreprises au fort taux d'accidents. Elles insistent sur le besoin d'une prise de conscience collective sur le sujet.

« *Tout se passe dans une sorte d'indifférence générale, comme si les accidents étaient des choses normales*, déplore Véronique Millot. Mais il y a très peu de fatalité : la plupart du temps, ces accidents surviennent parce que des règles n'ont pas été respectées, des précautions pas prises. »

« *Les accidents du travail ne sont pas dus au hasard, ils interviennent par exemple davantage dans les situations d'urgence et de pression* », confirme Véronique Daubas-Letourneux. Pour les éviter, ce sont donc aussi les conditions et l'organisation du travail qu'il faudrait interroger.